PROCURATION RETRAIT DES DOSSARDS

Nom de la personne disposant de la procuration :

s'engage à récupérer les dossards d'une ou plusieurs participantes, ci-dessous listées pour la course La Marseillaise des Femmes, le vendredi 15 ou le samedi 16 mai 2020 sur le village de la course.

Joindre les certificats médicaux ou licences s'ils n'ont pas été transmis au préalable

La personne ayant procuration devra présenter une pièce d'identité.

NOM	PRENOM	NOTE